

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS156

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« , après concertation avec les régions et évaluations des impacts en termes d'aménagement du territoire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale.